

**Soutien aux doctorants de l'ED des Sciences Chimiques  
présentant une communication à un congrès  
Année 2024**

L'ED des Sciences Chimiques offre cette année encore, une subvention aux équipes des doctorants qui participent à un congrès en 2024 et qui y présentent **personnellement** une communication orale ou par affiche (condition impérative).

**L'ED soutiendra la mission de 25 doctorants à hauteur de 300 euros. Cette somme sera versée à l'équipe de recherche au retour du congrès, sur présentation de pièces justificatives : factures (frais d'inscription, de transport, d'hébergement, etc...) acquittées par l'équipe.**

Seuls les doctorants inscrits à l'EDSC pourront bénéficier de ce soutien, une fois au cours de la thèse.  
Les doctorants en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année sont prioritaires.

Les demandes, en version électronique, doivent être adressées **dès à présent** à Madame Nathalie KOSTMANN ([bosse@unistra.fr](mailto:bosse@unistra.fr)).  
**Elles seront traitées au fil de l'eau sans dépasser le quota de 30 remboursements.** Cela pourrait favoriser le remboursement auprès des laboratoires ce qui leur permettrait de récupérer l'argent avant la fin du deadline fixée au 31 octobre. Les demandes pour des congrès qui ont lieu après cette date, seront traités en 2025.

**Composition de la demande**

-une demande de soutien présentée par le doctorant et comportant :

- son adresse courriel (...@etu.unistra.fr)
- le nom du directeur de thèse
- l'unité de recherche et l'équipe d'appartenance (adresse)
- le titre et les auteurs de la communication.

**Le directeur de thèse visera la demande.**

- un document (circulaire, affiche, ...) indiquant la date, le lieu et le programme du congrès
- la photocopie de la carte d'étudiant.

*Seuls les dossiers complets seront pris en considération. Les bénéficiaires du soutien de l'ED seront informés après la date-limite.*

**Au retour du congrès**, pour que le versement puisse intervenir, il faudra fournir en outre :

- un document de l'organisateur confirmant la participation au congrès
- le résumé de la communication extrait des actes du congrès
- la copie de l'ordre de mission pour les congrès en présentiel
- la copie de factures réglées par l'équipe d'un montant **au moins égal à la subvention** en relation avec le congrès
- le CR de l'équipe sur lequel la subvention devra être versée.
- la demande de subvention de l'Ed222 – participation au congrès (cf page ci-après)
- la fiche de modifications budgétaires (cf page ci-après)

Gilles ULRICH  
Directeur de l'EDSC

**Contact et dépôt des demandes :**

Nathalie KOSTMANN

Collège Doctoral Européen – 46 boulevard de la Victoire – 67000 STRASBOURG

Tél. : 03 68 85 17 29 – Courriel : [bosse@unistra.fr](mailto:bosse@unistra.fr)



Cette modification budgétaire correspond à une attribution de crédits d'un CF à un autre, au sein d'un même CRB ou entre deux CRB.

Motif de la demande et montant :

**ORIGINE DES CREDITS**

**Adresses budgétaires des crédits émis**

Centre de Responsabilité Budgétaire	Comptes budgétaires	Domaine fonctionnel	Fonds	programme de financement (convention e-OTP)	Montant des crédits à transférer AE/CP
R32ED222	FF_MIS	D103	NA	NA	300,00 €

<b>Montant total des crédits à prélever :</b>	<b>300,00 €</b>
---	-----------------

Visé le :  
**Par :** (Nom et signature de l'ordonnateur de l'UB ou du service émetteur)

**DESTINATION DES CREDITS**

**Adresses budgétaires des crédits reçus**

Centre de Responsabilité Budgétaire	Comptes budgétaires	Domaine fonctionnel	Fonds	programme de financement (convention e-OTP)	Montant des crédits à transférer AE/CP

<b>Montant total des crédits reçus :</b>	<b>- €</b>
--	------------

Visé le :  
**Par :** (Nom et signature de l'ordonnateur de l'UB ou du service destinataire)

**Effectué le :**  
**Par :**